



**Arrêté n°D222171AT**

**Portant sur une restriction de circulation sur la  
RD n° D145**

STAM Briey

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,**

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie -signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

VU l'avis favorable du département de la Moselle en date du 27/06/2022 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers à l'occasion de travaux de recalibrage de chaussée sur la RD n° D145 du PR 19+320 au PR 19+846, sur le territoire de la commune de Trieux, pour le compte du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle ;

SUR la demande du STAM de Briey en date du 27/09/2022 ;

SUR proposition de madame la directrice générale des services départementaux ;

## ARRETE

**Article 1er** - Du 29 septembre 2022 au 14 octobre 2022, en permanence, toute circulation est interdite sur la RD n° D145 du PR 19+320 au PR 19+846, sauf et exclusivement dans le cadre de l'activité du chantier pour les entreprises intervenantes, le gestionnaire de la voirie départementale, et les services publics de sécurité.

**Article 2** - Les usagers doivent emprunter la déviation suivante :

- Depuis Trieux, suivre la RD906 en direction d'Audun-le-Roman puis suivre la RD156 puis la RD59A jusqu'à Fontoy, prendre la RD58 pour rejoindre Lommerange, et ce dans les deux sens de circulation.

**Article 3** - La signalisation réglementaire de déviation sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge et sous la responsabilité de la régie du STAM de Briey.

**Article 4** - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,  
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

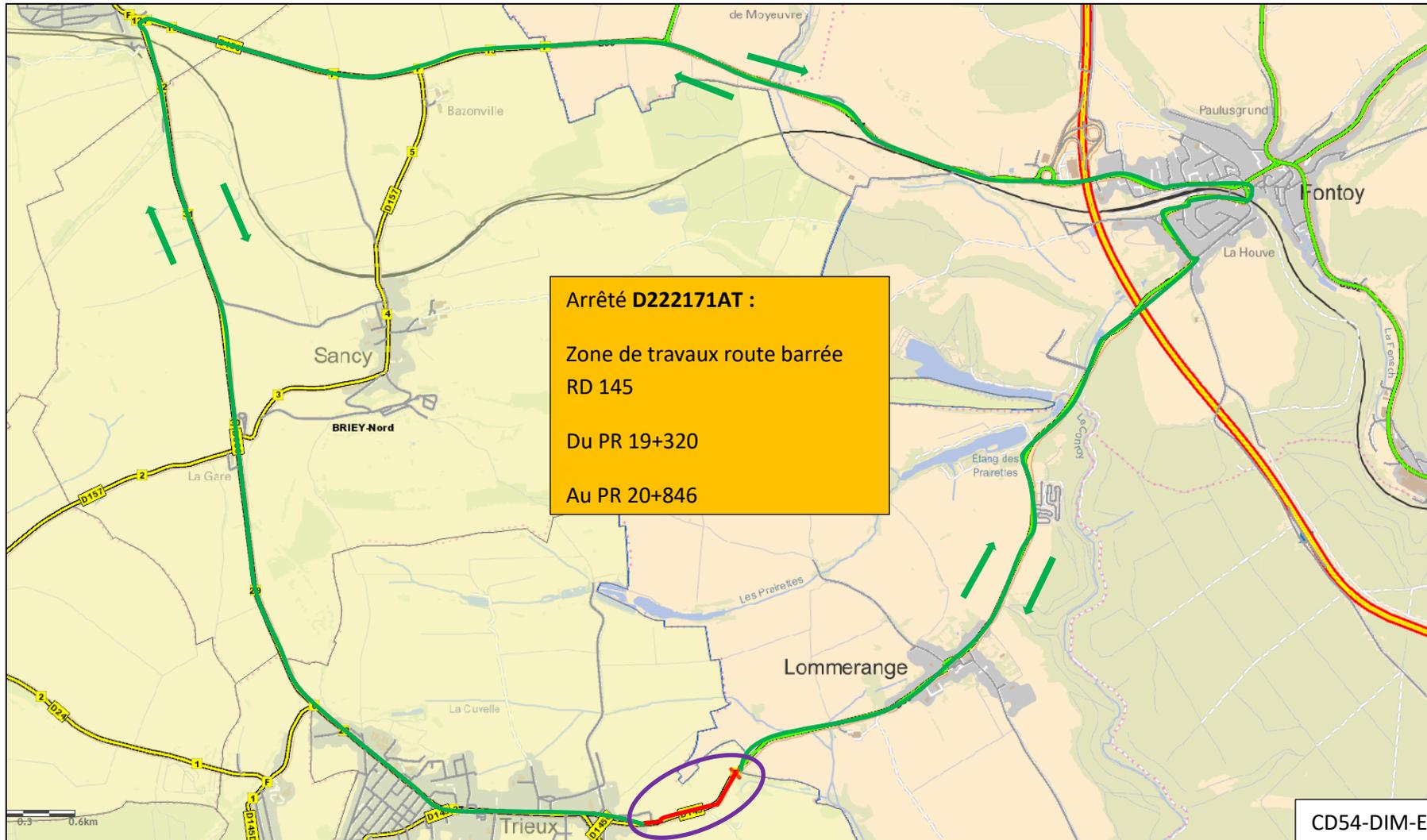
Et adressé en copie à :

- Mesdames et Messieurs les Maires de la commune de Trieux, Audun-le-Roman, Fontoy et Lommerange,  
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,  
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.  
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de Moselle.

**NANCY, le 28 septembre 2022**

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Pour la présidente du conseil départemental,  
Le directeur Infrastructures et Mobilité



**Arrêté D222171AT :**  
 Zone de travaux route barrée  
 RD 145  
 Du PR 19+320  
 Au PR 20+846

**LEGENDE**

Zone chantier

Route barrée

Déviaton

RD

Infos

Sens déviaton